

La France putain des immigrés qui se font soigner chez nous... et nous payons ! ! ! !

écrit par Denise | 15 juillet 2022





A l'heure où il est question de mettre en ordre les comptes publics, et réduire la dette en 2026, – pourquoi 2026 ? – , la liste des dépenses est importante et celle des économies, inexistantes ! .

Pourtant les dépenses publiques liées à l'immigration sont exponentielles, surtout quand on ne compte pas ! .

Exemple des dépenses liées à la santé des étrangers en France, qu'ils soient en situation irrégulière ou pas :

L'AME , aide médicale d'Etat , qui nous coûte un milliard d'euros, mais qui ne peut être remis en question, sauf à revenir sur des engagements européens . L'AME s'inscrit dans un cadre juridique du droit européen, mais aussi de décisions prises par Le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat ! – après on nous dira qu'il manque des médecins et des infirmières ! C'est sûr que avec des impôts prélevés pour une population donnée et qui en définitive soignent toutes les populations du monde, les comptes sont difficile à maîtriser ! Je suis même certaine que l'attractivité des métiers médicaux

en pâtit; mais cela personne ne le dira, ce ne serait pas correct ! – une pharmacienne, en colère, me disait qu'elle ne recevait que des personnes ayant la CMU qui plus est, exigeantes !

Mais comme un rapport de l'inspection des finances le dit, le dispositif est large, et désigne la France comme le pays le plus généreux de l'UE .

Mais il n'y a pas que l'AME. La France qui est généreuse, – que dis -je, les Français assujettis à l'impôt ! – , a mis en place une procédure spéciale pour permettre des titres de séjour pour soins médicaux !! rien que cela !

Selon un rapport de l'OFII (office français d'immigration) datant de fin 2021 et à destination du Parlement, **ce dispositif qui est une EXCEPTION FRANCAISE, permet chaque année à des milliers de personnes étrangères de se faire soigner, même dans des secteurs en » tension » et ce, quel qu'en soit le coût précise le rapport !** , qui ajoute que 77% des personnes, dont le dossier est transmis au préfet, indiquent une **durée de soins supérieure à 12 mois** (Le Figaro)

Ce dispositif mis en place s'appliquait aux personnes qui résidaient en France ; il a été dévoyé et les principaux pays qui en bénéficient sont l'Algérie (alors pourquoi nous envoyer des médecins algériens ??) , le Congo, le Cameroun, la Géorgie et le Mali ;

Il y a aussi comme bénéficiaires, des Japonais, des Emiratis, des Saoudiens, des Canadiens, des Américains qui n'ont jamais cotisé en France ! **La France et ses hôpitaux sont très attractifs, le résultat est qu'ils sont à bout de souffle !** Il ne faut pas prendre nos soignants pour des imbéciles, ils sont conscients de tout cela et de l'absurdité du système . Car un médecin de L'OFFI cité par le Figaro, disait la pression de plus en plus forte, des candidats aux soins, fraîchement

arrivés de l'étranger, avec leurs immenses besoins de santé de ces populations ;

Dévolement et fraudes, car un débouté du droit d'asile fera une demande de soins pour rester !

Le coût de ce dispositif est flou . Le permis de séjour pour soins est de 6 mois renouvelables , car ce sont des soins lourds qui sont dispensés gratuitement .

Selon l'OFFI, sur radio classique, 30000 personnes , entre 2017 et 2020, ont demandé des soins en psychiatrie, 17000 un traitement pour le VIH, un peu moins pour le diabète, 14000 pour soigner un cancer, 4400 pour des dialyses et 2200 pour une greffe d'organe (petite précision : il n'y a pas assez de donneurs de greffe en France, et les demandeurs de greffe de reins sont les pays de l'Est qui demandent plus d'un an de soins).

Une proposition de loi de Février 2022, de Eric Ciotti demandait la remise en ordre des comptes sur ce dispositif car lorsqu'une demande est acceptée, il n'y a pas de devis préalable (moi j'en fournis un quand j'ai besoins de soins !!) , pas de plafond de budget, pas d'évaluation de vie assumée par l'Etat, ni de limitation dans le temps !!

Les Français le savent -ils ?

En complément, lire l'article de Marie d'Armagnac.

<https://www.bvoltaire.fr/remise-en-ordre-des-comptes-publics-et-si-on-parlait-de-la-gratuite-des-soins-aux-etrangers/>

Denise